

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 1er août 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation2 p. (248r, 249v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 1er août 1874, consulté le 01/02/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47870>

Copier

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er août 1874](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieu de destination41, rue du Sentier, Paris

Description

RésuméGodin annonce à Cresson qu'il ne peut plus échapper au procès qu'on lui fait sur les écoles du Familistère, que ni Bouton, directeur de l'Instruction primaire, ni le ministre ne lui proposent une solution définitive, et qu'il ne compte pas que le préfet arrête les poursuites. Le ministre de l'Instruction renvoie la question des poursuites au ministre de la Justice, qui la renvoie au préfet, qui la renvoie au

procureur de la République. Godin explique à Cresson que Jules Simon a demandé un récit détaillé de l'affaire dont il faut faire ressortir le caractère politique, et qu'un journal de l'Aisne a déjà publié un article sur le sujet. Godin demande à Cresson son avis sur la place à donner à la presse dans cette affaire car il entend lui donner de la publicité pour défendre sa cause et la cause républicaine. Dans le post-scriptum, Godin informe Cresson qu'il part pour Guise et que le ministre de la Justice a écrit au tribunal de Vervins pour remettre l'affaire à quinzaine ; Godin émet l'hypothèse d'aller rendre visite au président du tribunal de Vervins, « un homme intelligent, et peut-être le moins mal disposé pour moi au tribunal de Vervins ».

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Éducation](#), [Familistère](#), [Idées politiques](#), [Périodiques](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Bouton \[monsieur\]](#)
- [Cumont, Arthur de \(1818-1902\)](#)
- [Simon, Jules \(1814-1896\)](#)
- [Tailhand, Adrien \(1810-1889\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 04/10/2023
